

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 24 juin 2014

Le 24 juin 2014 à 20h, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : M. MAILLOT Denis, délégué titulaire, Mmes : ACHINI Agnès, ALBAR Patricia, BAUSSMAYER Arlette, CATTANI Annick, DORE Marie-Thérèse, HURAUX Carine, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, PAINTENDRE Isabelle, REY-COUTURIER Emmanuelle, VAUTHIERS Chantal, WYSOCKI Annie, MM : CONTAL FABIEN, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEMERSON PASCAL, DERREZ Jean Pierre, DESPREZ Christian, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAJORKIEWIEZ Francis, MERGER François, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, PELLOUARD Laurent, PIERRE Nicolas, REMY Claude, ROY Jean-Yves, RUBINI Jacky, VOIRIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HALTZ Hélène à M. MAILLOT Denis, M. LAMONTRE Jean François à Mme HURNI Marie-Thérèse

Excusés et remplacés par leur suppléant : MM : FLEURY Terry, MARASI Julien, POINSOT Patrick, DIEUDONNE Jean-Paul

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28/04/2014

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu de la séance du 28 avril 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- Election d'un délégué élu CNAS

Monsieur le Président informe l'assemblée que la CDC est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS), depuis le 1^{er} janvier 2009, conformément à la loi du 19 février 2007, obligeant les collectivités territoriales à proposer des prestations d'actions sociales à leurs salariés.

Ainsi il est proposé aux agents de la CDC de bénéficier d'un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...).

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de délibérer pour élire un représentant élu au sein de ce comité.

Les membres du Bureau proposent à l'unanimité Mme Marie-Thérèse HURNI pour exercer cette fonction. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Election délégué supplémentaire Office de Tourisme de Pôle**

Mme Marie-Thérèse DORE, actuelle déléguée à l'OTP avec M. Francis MAJORKIEWIEZ, expose le changement de statuts proposé par cet organisme et notamment la modification de la représentation des communautés de communes membres de cet office.

L'OTP propose que les intercommunalités soient représentées par 3 délégués au lieu de 2. Il convient donc d'élire un délégué supplémentaire pour siéger à cette instance. Sur proposition de la commission tourisme, le Président présente la candidature de Mme Sonia KEMPF. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président souligne l'importance de l'adhésion à l'OTP qui représente un coût annuel de 32 000 €. Il indique qu'il regrette la gestion actuelle de cet office où le Président est un élu de la communauté d'agglomération de Chaumont (Adjoint de la ville de Chaumont) et la Directrice, une Adjointe de la ville de Chaumont.

Une proposition de Présidence tournante a été faite afin qu'il y ait une représentation équitable des communes et communautés de communes adhérentes. Celle-ci a été refusée par le Conseil d'Administration de l'OTP.

Compte-tenu des nouvelles élections à venir pour ce conseil d'administration, le Président propose de revoir l'intérêt de cette adhésion, en fin d'année, après rencontre avec le futur Président de l'OTP.

- **Information Délégation de Service Public Contrat Enfance Jeunesse**

Le Président informe que la Délégation de Service Public pour la gestion du contrat enfance jeunesse, prend fin le 31/08/2014. Après étude financière réalisée en interne, il s'avère qu'une économie d'au minimum 34 000 € peut être réalisée en cas de gestion directe de ce service, par la Communauté de Communes. Le Bureau, compétent en la matière, a pris la décision de recruter un Directeur pour la gestion complète du Service Enfance Jeunesse (accueils de loisirs, périscolaires, micro-crèches et à l'avenir le scolaire).

L'économie réalisée est constatée du fait de provisions importantes de la part de l'association des Francas, délégataire, mais également des charges de personnels plus importantes en gestion privée qu'en gestion publique. Le recrutement d'un Directeur/trice de Service va permettre de coordonner toutes les activités du territoire, liées à l'enfance et la petite enfance et notamment pour Bologne et le Sivom, les accueils de loisirs créés dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires. L'embauche de deux animateurs à mi-temps a été actée par le Bureau afin de renforcer les animations sur tous les temps périscolaires et extra-scolaires.

Le coût de fonctionnement en gestion directe sera donc diminué. Pour la première année, des investissements devront cependant être budgétés (ordinateurs directeurs, matériels...).

Le Président confirme que le non renouvellement de cette délégation de service public n'est pas du à un défaut de mise en œuvre des accueils de loisirs mais qu'il s'agit bien d'une maîtrise des coûts, souhaitée lors des votes des budgets primitifs 2013 et 2014.

- **Evolution Pays de Chaumont**

Le Président et le 1er Vice-Président de la Communauté de Communes exposent que la Loi de modernisation de l'action publique territoriale nécessitera de faire évoluer le Pays de Chaumont vers une structure de type "Pôle d'Equilibre Territorial et Rural" (PETR) ce qui entrainera des modifications statutaires.

Le PETR permettra de :

- poursuivre la dynamique Pays grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet de territoire,
- Assurer le portage de l'ingénierie,
- Maintenir le CDL,
- Répondre à l'appel à candidature LEADER 2014-2020 et bénéficier de l'aide préparatoire,
- Soumettre les projets de territoire du programme LEADER et de lever les fonds européens ad-hoc

Au niveau du programme LEADER, il est exposé les points suivants :

- La Région : Autorité de gestion des fonds européens FEADER (dont LEADER) pour la programmation 2014-2020,
- Lancement par la Région d'un appel à manifestation d'intérêt,
- Les territoires ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pourront candidater pour la prochaine programmation 2014-2020.

Les Territoires éligibles :

- Les parcs Naturels Régionaux (PNR), les communautés de communes et d'agglomérations, les (futurs) Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), les syndicats mixtes
- Le nombre d'habitants doit être compris entre 12 000 et 150 000 habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, décident à l'unanimité :

- que dans un objectif de poursuite des partenariats avec l'Etat, la Région et le Département et dans le cadre des fonds européens (LEADER), la communauté de communes du bassin de Bologne Vignory Froncles s'engage dans une stratégie LEADER en collaboration avec tous les EPCI volontaires du territoire du Pays de Chaumont. Une fois le PETR du Pays de Chaumont créé, ce dernier portera la candidature LEADER afin d'être labélisé GAL.

- que la Communauté de Communes du bassin de Bologne Vignory Froncles s'engage également dans une démarche de réflexion concertée sur la transformation de l'association du Pays de Chaumont en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Chaumont ;
- de proposer au Pays de Chaumont de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt LEADER avant le 30 septembre 2014.

▪ **Motion de soutien Centre Hospitalier de Chaumont**

Le Président propose le vote d'une motion de soutien au Centre Hospitalier de Chaumont.

Après délibération, celle-ci est actée à l'unanimité comme suit :

Le Conseil de Communauté du bassin de Bologne Vignory Froncles appelle l'attention de Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, sur la suspension de l'activité de soins de réanimation au centre hospitalier de Chaumont.

En effet, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Champagne-Ardenne a décidé, par arrêté du 19 mai dernier, la suspension de l'activité de soins de ce service du 21 mai au 30 juin en raison notamment des difficultés de l'établissement à recruter des médecins réanimateurs.

Les élus ne peuvent accepter cette décision qui fragilise un peu plus la situation de l'hôpital, déjà très délicate et risque d'entraîner une nouvelle diminution de l'activité qui mettra en péril l'ensemble de l'offre de soins des établissements du sud haut-marnais.

Cette offre de soins de proximité est un atout essentiel pour les personnes qui vivent sur le territoire et qui ne doivent pas être considérées comme des citoyens de "seconde zone".

Considérant :

- l'arrêté du directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne décidant la suspension de l'activité de soins de réanimation du centre hospitalier de Chaumont du 21 mai au 30 juin,
- les difficultés pour recruter des médecins réanimateurs dans des délais aussi contraints,
- que la fermeture de ce service mettrait en péril des services fondamentaux comme notamment la chirurgie et la maternité,
- que cette décision mettrait à mal les démarches de collaboration engagées entre les centres hospitaliers sur haut marnais et les cliniques,
- que l'offre de soins de proximité est un atout essentiel pour notre territoire : le centre hospitalier de Chaumont a toute sa place au cœur du paysage hospitalier sud haut marnais,
- que le centre hospitalier de Chaumont joue un rôle fondamental pour garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes,

Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- de demander, compte-tenu des spécificités de notre territoire, la prorogation de l'autorisation d'activité du service de réanimation du centre hospitalier de Chaumont,
- de demander les moyens pour aider le centre hospitalier à recruter dans les meilleurs délais les praticiens hospitaliers compétents.

▪ **Questions diverses**

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée.